

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2248

13 septembre 2013

SOMMAIRE

Accardi S.à.r.l.	107858	Finzels Reach Capital S.à r.l.	107862
Albatros Holdings S.A.	107859	Kasket S.A.	107901
Allround Consulting Sàrl	107883	Komiton S.A., société de gestion de patri- moine familial	107902
Ascendos Rail Leasing	107858	L.C.C. Holding	107904
Asi Group S.A.	107862	OffCo 3 S.à r.l.	107904
Assurances Jungers S.à r.l.	107859	Onea S.A.	107860
Avaya Luxembourg S.à r.l.	107860	Oneiros Investments S.A.	107860
Axe Int' S.A.	107861	Oranje Sàrl	107904
Ayder S.A.	107860	Orascom TMT Investments S.à r.l.	107904
AZ Holding S.A.	107861	PMV Luxembourg S. à r. l.	107903
Bio Energie Luxembourg S.A.	107880	Promeco S.A.	107858
Café-Restaurant Bohey S.à r.l.	107897	Prospector Rig 5 Contracting Company S.à r.l.	107859
Capita Fiduciary S.A.	107865	Queensberry House	107862
Captolia	107886	Quinlan Private CE Commercial Client Holdings #2 Sàrl	107903
CDS Constructions S.à.r.l.	107861	Quinlan Private Senator Client Holdings S.à r.l.	107858
Cefralu S.A.	107864	School 1 S.à r.l.	107863
Cesto S.A.	107864	Sephirasol S.à r.l.	107867
Coman S.A.	107889	Shire Holdings Europe No.2 S.à r.l.	107863
Commercial Real Estate Loans SCA	107868	Spectra Energy Express Pipeline Canada Holding, S.à r.l.	107863
Concorde Gestion S.à.r.l.	107864	Team CLS S.A.	107866
Covelux	107902	TFIN S.A.	107867
CPE Investments	107861	TIAA Lux 5 S.à r.l.	107864
CS German Retail No. 1 S.à r.l.	107903	Tinsel Group S.A.	107867
CS German Retail S.à r.l.	107903	Unternehmensgruppe Theo Müller S.e.c.s.	107867
CURA Investment Corporation	107865	URANIA Holding S.A. SPF	107862
CVC Capital Partners SICAV-FIS S.A. ...	107865	Urano LuxCo 3 S.à r.l.	107870
Dentsply Holdings S.à r.l.	107865	Urbania Adyal-Groupe Laurad S.C.A. ...	107877
Domtar Luxembourg Sàrl	107865	Valauchan Sopaneer International S.C.A.	107878
Easy Loc SC	107882	Videodeals.com S.A.	107863
Easy Tabac Alcool S.A.	107866		
ESO Management (Luxembourg) Limited Sàrl	107861		
Euroalex S.à r.l.	107864		
Eurolieum S.à.r.l.	107866		
Euro Pyramid S.à r.l.	107858		
Euro Sphinx S.à r.l.	107859		
Euro Taurus S.à r.l.	107860		

Promeco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8372 Hobscheid, 12, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 36.449.

Le bilan au 31/12/2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22/07/2013.

Référence de publication: 2013103548/10.

(130125156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Quinlan Private Senator Client Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 129.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103554/10.

(130125033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Euro Pyramid S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.810.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 117.522.

Il résulte des résolutions prises par l'associée unique de la Société en date du 14 juin 2013 que:

1. Monsieur Christopher Morrish a démissionné avec effet au 14 juin 2013 en tant que gérant de catégorie A de la Société;

2. Monsieur Neil Harris, né le 23 juin 1961 à Farnborough, Royaume-Uni, demeurant professionnellement à GIC Real Estate International Pte Ltd, London Office, York House, 45 Seymour Street, London W1H 7LX, est nommé avec effet au 14 juin 2013 gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013103155/16.

(130125624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Accardi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 166.636.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103845/9.

(130126056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Ascendos Rail Leasing, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 119.934.

Annual accounts as of 31 January 2013, Board of Managers` report and Independent auditor`s report
For publication in the Memorial, Report of Companies and Associations.

Référence de publication: 2013103862/9.

(130126113) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Assurances Jungers S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6841 Machtum, 27, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 146.158.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103901/9.

(130126125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Albatros Holdings S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 57.374.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 30 Avril 2013.

Monsieur Dominique MOINIL, né le 28/12/1959 à Namur (Belgique), adresse professionnelle au 3, avenue Pasteur, L-2311 Luxembourg, est nommé représentant permanent, pour la société FMS SERVICES S.A., en remplacement de Monsieur Vincenzo CAVALLARO.

Pour la société

ALBATROS HOLDINGS S.A.

Référence de publication: 2013103880/13.

(130126713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Euro Sphinx S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 250.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 117.603.

Il résulte des résolutions prises par l'associée unique de la Société en date du 14 juin 2013 que:

1. Monsieur Christopher Morrish a démissionné avec effet au 14 juin 2013 en tant que gérant de catégorie A de la Société;

2. Monsieur Neil Harris, né le 23 juin 1961 à Farnborough, Royaume-Uni, demeurant professionnellement à GIC Real Estate International Pte Ltd, London Office, York House, 45 Seymour Street, London W1H 7LX, est nommé avec effet au 14 juin 2013 gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013103156/16.

(130125623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Prospector Rig 5 Contracting Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 178.375.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance avec effet au 26 juin 2013

Monsieur Michael Fletcher POPE, né à Aberdeen, Ecosse (Royaume Uni), le 2 novembre 1957, demeurant professionnellement à L-6838 Hagelsdorf, Maison 30, Luxembourg, a été nommé comme délégué à la gestion journalière de la société pour une durée indéterminée.

Pouvoir de signature: individuelle

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Prospector Rig 5 Contracting Company S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013103522/16.

(130125475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Euro Taurus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-5365 Münsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 172.218.

Il résulte des résolutions prises par l'associée unique de la Société en date du 14 juin 2013 que:

1. Monsieur Christopher Morrish a démissionné avec effet au 22 juin 2013 en tant que gérant de catégorie A de la Société;

2. Monsieur Neil Harris, né le 23 juin 1961 à Farnborough, Royaume-Uni, demeurant professionnellement à GIC Real Estate International Pte Ltd, London Office, York House, 45 Seymour Street, London W1H 7LX, est nommé avec effet au 22 juin 2013 gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013103157/16.

(130125883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Onea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 130.986.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ONEA S.A.

Référence de publication: 2013103490/10.

(130125173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Oneiros Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.744.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103492/10.

(130125864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Avaya Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1260 Luxembourg, 99, rue de Bonnevoie.

R.C.S. Luxembourg B 103.265.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103907/9.

(130126228) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Ayder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5335 Moutfort, 16, Soibelwee.

R.C.S. Luxembourg B 131.541.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103909/9.

(130126566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

AZ Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 157.197.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103910/9.

(130127071) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Axe Int' S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8278 Holzem, 4A, rue de l'Ecole.
R.C.S. Luxembourg B 87.454.

Le Bilan au 31 décembre 2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Chotin Barbara.

Référence de publication: 2013103908/10.

(130126332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

ESO Management (Luxembourg) Limited Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue John F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 164.084.

EXTRAIT

Veillez noter le changement d'adresse de l'associé de la Société, nommé ESO Cayman Partners LP, comme suit:

- 42 North Church Street, The Harbour Centre, 3rd Floor, George Town, Grand Cayman, KY1-1102, Cayman Islands

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013103180/15.

(130125365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

CDS Constructions S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9459 Longsdorf, 19, Marxbierg.
R.C.S. Luxembourg B 95.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sonja DIDIER

La gérante

Référence de publication: 2013103995/11.

(130127122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

CPE Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-7535 Mersch, 29, rue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 143.061.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013104017/9.

(130126684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Asi Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 60, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 133.709.

Les comptes annuels au 31/12/2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
EASIT SA
Signature

Référence de publication: 2013103899/12.

(130126406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Finzels Reach Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 121.892.

Par résolutions prises en date du 4 juillet 2013, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- acceptation de la démission de Esam AL-MAILAM, résidant à Koweït City, Koweït, de son mandat de Gérant A, avec effet au 13 juin 2013;

- nomination de Anwar Alyahya, avec adresse professionnelle à Safat Square, Baitak Tower, 25th Floor, 13016 Koweït City, Koweït, au mandat de Gérant A, avec effet au 25 juin 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103200/15.

(130125783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Queensberry House, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 168.435.

Les bilan et annexes au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103555/10.

(130125800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

URANIA Holding S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 41.879.

Extrait des Résolutions de l'assemblée générale

En date du 19 juillet 2013, l'assemblée générale de la Société a décidé de renouveler le mandat du commissaire aux comptes de la Société, REVEX, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.865, et ce avec effet immédiat.

Son mandat expirera à l'issue de rassemblée générale de 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2013103734/17.

(130125653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

School 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**Capital social: EUR 1.796.888,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 129.563.

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 22 juillet 2013 que:

- Isabelle PROBSTEL démissionne de son poste de gérant de classe B de la société avec effet au 22 juillet 2013;
- François FELTEN est reclassifié en tant que gérant de classe B avec effet au 22 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée; et
- Julia KLINGEN, née le 13 décembre 1982 à Boppard (Allemagne) et ayant son adresse professionnelle au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, est nommée en tant que gérant de classe A avec effet au 22 juillet 2013 et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103625/17.

(130125208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Shire Holdings Europe No.2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 1.848.594.663,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 138.468.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103630/10.

(130125041) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Spectra Energy Express Pipeline Canada Holding, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 175.416.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 13 mars 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 12 avril 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013103640/13.

(130125726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Videodeals.com S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 159.595.

Statuts coordonnés, suite à l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 15 mars 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 15 avril 2013.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2013103737/14.

(130125668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Euroalex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 812.400,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 103.695.

Il résulte des résolutions prises par l'associée unique de la Société en date du 14 juin 2013 que:

1. Monsieur Christopher Morrish a démissionné avec effet au 14 juin 2013 en tant que gérant de catégorie A de la Société;

2. Monsieur Neil Harris, né le 23 juin 1961 à Farnborough, Royaume-Uni, demeurant professionnellement à GIC Real Estate International Pte Ltd, London Office, York House, 45 Seymour Street, London W1H 7LX, est nommé avec effet au 14 juin 2013 gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013103183/16.

(130125634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

TIAA Lux 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 5.654.700,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 115.160.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103719/10.

(130125685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Concorde Gestion S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 80, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 50.466.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013104009/9.

(130126558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Cefralu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 6, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 134.565.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103998/9.

(130127038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Cesto S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 130.586.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 66809 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013104000/10.

(130127140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Domtar Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 167.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013104031/9.

(130126755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

CVC Capital Partners SICAV-FIS S.A., Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 138.220.

Lors de l'Assemblée Générale tenue en date du 27 juin 2013, les actionnaires ont décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de DELOITTE S.A., avec siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant au 31 décembre 2013 et qui se tiendra en 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Référence de publication: 2013104025/14.

(130126250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Dentsply Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 163.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Dentsply Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2013104028/11.

(130127090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

CURA Investment Corporation, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5326 Contern, 17, rue Edmond Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 113.437.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2013.

Référence de publication: 2013104022/10.

(130126142) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Capita Fiduciary S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 117.939.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103990/10.

(130126991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Eurolieum S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 16.770.700,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 78.854.

Il résulte des résolutions prises par l'associée unique de la Société en date du 14 juin 2013 que:

1. Monsieur Christopher Morrish a démissionné avec effet au 14 juin 2013 en tant que gérant de catégorie A de la Société;

2. Monsieur Neil Harris, né le 23 juin 1961 à Farnborough, Royaume-Uni, demeurant professionnellement à GIC Real Estate International Pte Ltd, London Office, York House, 45 Seymour Street, London W1H 7LX, est nommé avec effet au 14 juin 2013 gérant de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2013103186/16.

(130125635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Easy Tabac Alcool S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4832 Rodange, 462, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 147.507.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 19 juillet 2013

L'associé unique a pris les décisions suivantes:

- 1) L'administrateur unique est remplacé.
- 2) L'administrateur-délégué est remplacé.
- 3) Est nommé administrateur pour une période prenant fin à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2018:

Monsieur DELTGEN François, demeurant à L-4713 PETANGE 7, rue Belair.

- 4) Est nommé administrateur-délégué pour une période prenant fin à l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2018:

Monsieur DELTGEN François, demeurant à L-4713 PETANGE 7, rue Belair.

La société sera représentée et engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué qui a pouvoir d'accomplir tous les actes de disposition et d'administration y compris ceux qui consistent à accorder des hypothèques ou donner main levée d'hypothèques, d'ouvrir et/ou de clôturer des comptes en banque.

Rodange, le 19 juillet 2013.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2013103161/23.

(130125834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Team CLS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 142.617.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 23.07.2013 à Luxembourg

Suite à la révocation de la société FIDUCIAIRE EURO CONSEIL ENTREPRISE S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes, l'assemblée nomme en remplacement la société READ SARL, 3a, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, RCS Luxembourg B 45.083 en tant que nouveau commissaire aux comptes.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir en 2014.

Pour copie conforme

Signature

Administrateur unique

Référence de publication: 2013103705/15.

(130126006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Sephirasol S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 176.048.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique de la société en date du 18 juillet 2013

L'associé unique de la société a pris acte de la démission de Monsieur Pierre Metzler de sa fonction de gérant de la société avec effet au 18 juillet 2013.

L'associé unique de la société a décidé de nommer Monsieur François BROUXEL, né à Metz, France, le 16 septembre 1966, résident professionnellement au 69 Boulevard de la Pétrusse, L2320 à Luxembourg, en tant que nouveau gérant de la société, pour une durée illimitée, avec effet à la date des présentes résolutions.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013103629/15.

(130125774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Unternehmensgruppe Theo Müller S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 163.670.

—
Der konsolidierte Jahresabschluss vom 31.12.2012 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unternehmensgruppe Theo Müller S.e.c.s.

Dr. Henrik Bauwens / Heiner Kamps

Geschaltsführer / Geschaltsführer

Référence de publication: 2013103728/13.

(130125826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Tinsel Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 121.180.

—
Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juillet 2013.

Référence de publication: 2013103720/10.

(130125352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

TFIN S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 105.277.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social à Luxembourg, le 16 juillet 2013

Monsieur ROSSI Jacopo et Monsieur GALIONE Gioacchino sont renommés administrateurs.

Monsieur ROSSI Jacopo est renommé Président du Conseil d'administration.

Les nouveaux mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.

Pour extrait sincère et conforme

TFIN S.A.

Jacopo ROSSI

Administrateur

Référence de publication: 2013103712/16.

(130125904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2013.

Commercial Real Estate Loans SCA, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 157.337.

In the year two thousand thirteen, on the first day of July.

Before us Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

was held the extraordinary general meeting of the shareholders (the "Extraordinary General Meeting") of Commercial Real Estate Loans S.C.A., a Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (the "Company"), incorporated on 30 November 2010 pursuant to a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Memorial C") number 44, dated 10 January 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 157.337.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time on 1st July 2013 pursuant to a deed of the undersigned notary, and which publication in the Mémorial C is pending.

The Extraordinary General Meeting was opened at 4.30 p.m. with Mr Mustafa NEZAR, lawyer, residing professionally in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Mr Guy DECKER, employee, residing professionally in Luxembourg.

The Extraordinary General Meeting elected as scrutineer Ms Emilie DALLEMAGNE, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The board of the Extraordinary General Meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the shareholders present or represented, the proxyholder of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders or the proxyholder of the represented shareholders and by the board of the Extraordinary General Meeting, will remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

The proxy of the represented shareholders, initialed "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

II The meeting had been convened on this date, time and place by convening notices sent by registered mail to all the shareholders of the Company on 21 June 2013. A copy of such convening notices has been given to the board of the meeting.

That it appears from the attendance list, which shall remain attached to the present deed to be filed therewith with the registration authorities, that out of the four (4) management shares having a nominal value of one thousand (1,000) each, the one hundred forty million twenty-seven thousand four hundred one (140,027,401) Class A shares and the four thousand (4,000) Class B Shares having both a nominal value of one Euro (EUR 1) each, representing together the entire share capital of the Company, four (4) management shares, one hundred twenty-one million two hundred seventy-four thousand three hundred forty-two (121,274,342) Class A shares and four thousand (4,000) Class B Shares; are present or represented at the Extraordinary General Meeting.

III. That more than half of the share capital is present or represented at the present Extraordinary General Meeting and the shareholders present or represented declared that they had due notice and received knowledge of the below agenda as well as any information in relation thereto prior to this Extraordinary General Meeting.

IV. That the present Extraordinary General Meeting is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda as follows:

Agenda

1. With respect to the sub-fund Commercial Real Estate Loans SCA - CRE Senior 2 (the "Compartment"), conversion of the existing issued five million one hundred fifty-three thousand one hundred fifty-four (5,153,154) Class A Ordinary Shares of the Company each with a par value of one euro (EUR 1) into five million one hundred fifty three thousand one hundred fifty-four (5,153,154) Class A2 Ordinary Shares, each with a par value of one euro (EUR 1);

2. Subsequent amendment of the Article 5 of the articles of incorporation; and

3. Miscellaneous

After having duly deliberated on all items of the agenda, the Extraordinary General Meeting unanimously took the following resolutions and requested the officiating notary to record as follows:

First Resolution

The Extraordinary General Meeting resolved to convert five million one hundred fifty-three thousand one hundred fifty-four (5,153,154) Class A Ordinary Shares, each with a par value of one Euro (EUR 1) issued by the Company into

five million one hundred fifty-three thousand one hundred fifty-four (5,153,154) Class A2 Ordinary Shares, each with a par value of one Euro (EUR 1).

Second Resolution

As a result of the above resolution, the Extraordinary General Meeting resolved to amend article 5.1 of the articles of association, which shall now read as follows:

"The subscribed capital of the Company is fixed at one hundred forty million thirty-five thousand four hundred one Euros (EUR 140,035,401.-) divided into (i) four (4) Management Shares with a nominal value of one thousand Euros (1,000 EUR) each and into (ii) one hundred thirty-four million eight hundred seventy-four thousand two hundred forty-seven (134,874,247) Class A Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (1 EUR) each, (iii) five million one hundred fifty three thousand one hundred fifty four (5,153,154) Class A2 Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (1 EUR) each and into (iv) four thousand (4,000) Class B Ordinary Shares with a value of one Euro (1 EUR) each divides as follows:

Commercial Real Estate Loans SCA-CRE senior 1

- 1 Management Share at nominal value one thousand Euros (1,000 EUR) held by the General Partner in the respective compartment;

- 26,421,322 Class A Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;

- 1,000 Class B Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (1 EUR) each, held by the General Partner in the respective compartment;

Commercial Real Estate Loans SCA- AXA CRE senior 1

- 1 Management Share at nominal value of one thousand Euros (1,000 EUR) held by the General Partner in the respective compartment;

- 55,939,227 Class A Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;

- 1,000 Class B Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (1 EUR) each, held by the General Partner in the respective compartment;

Commercial Real Estate Loans SCA- AXA CRE senior 2

- 1 Management Share at nominal value one thousand Euros (1,000 EUR) held by the General Partner in the respective compartment;

- 45,065,050 Class A Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;

- 1,000 Class B Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (1 EUR) each, held by the General Partner in the respective compartment."

Commercial Real Estate Loans SCA- CRE senior 2

- 1 Management Share at nominal value of one thousand Euros (1,000 EUR) held by the General Partner in the respective compartment;

- 7,448,648 Class A Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;

- 5,153,154 Class A2 Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (1 EUR) each, held by Class A Limited Shareholders in the respective compartment;

- 1,000 Class B Ordinary Shares with a nominal value of one Euro (1 EUR) each, held by the General Partner in the respective compartment;

all Shares being fully paid up. These Ordinary Shares are redeemable in accordance with the provisions of article 49-8 of the 1915 Law and these Articles of Incorporation."

The rest of the articles of incorporation remain unchanged.

There being no further business, the meeting is closed at 5.00 p.m..

Estimation of Costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand five hundred Euros (EUR 1,500).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, with no need of further translation in accordance with Article 26(2) of the Law of 13 February 2007 relating to Specialised Investment Funds.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their surnames, given names, civil status and residences, the members of the bureau of the Extraordinary General Meeting signed together with the notary the present deed.

Signé: M. NEZAR, G. DECKER, E. DALLEMAGNE, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 juillet 2013. Relation: LAC/2013/30848. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108765/121.

(130132828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Urano LuxCo 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 179.011.

—
STATUTES

In the year two thousand and thirteen, on the eighteenth of the month of July.

Before Maître Joseph ELVINGER, Civil Law Notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED

"Helios Investors II (Urano AIV), L.P.", a corporation incorporated under the laws of Cayman Islands having its registered office at PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, Grand Cayman and registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number MC-72042,

and;

"Urano Co -Investment Partners, L.P.", a corporation incorporated under the laws of Cayman Islands having its registered office at PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, Grand Cayman and registered with the Registrar of Companies of Cayman Islands under number MC-71883,

hereby represented by Ms Sara Lecomte, private employee, professionally residing in Luxembourg pursuant to proxy dated 12 July 2013 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing parties, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company Urano Luxco 3 S.à.r.l. (Société à responsabilité limitée) which is hereby established as follows:

Art. 1. Name. A limited liability company (Société à responsabilité limitée) with the name "Urano Luxco 3 S.à.r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become members thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, or other business entities, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and the ownership, administration, development and management of its portfolio. The Company may also hold interests in partnerships and carry out its business through branches in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow in any form and proceed by private placement to the issue of bonds and debentures.

In a general fashion it may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Finally, the Company can perform all commercial, technical and financial or other operations, connected directly or indirectly in all areas in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the Board of Managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the Board of Managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the Board of Managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at twenty thousand US dollars (USD 20,000.-) divided into twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one dollar (USD 1.-) each. The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the members adopted in the manner required for amendment of these articles of association and the Company may proceed to the repurchase of its shares upon resolution of its members.

Art. 6. Transfer of shares. Shares are freely transferable among members. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-members is subject to the consent of members representing at least seventy five percent of the Company's capital.

Art. 7. Management. The Company is managed by one or several managers who need not be members.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of members, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers (the "Board of Managers").

The general meeting of members may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

The Board of Managers shall meet upon call of any manager. Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in the case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, be cable, telegram, telex, e-mail or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Meetings of the Board of Managers shall be held in any jurisdiction other than the United Kingdom.

A meeting of the Board of Managers shall be duly quorated only if (i) a majority of managers in office are present or represented in the case where more than one manager have been appointed and (ii) at least one class A and one class B manager are present or represented in the case of two different classes of managers were appointed.

Any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another.

A meeting may also be held by conference call only. Any such meeting held by any such means shall be originated from outside the United Kingdom. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the Board of Managers by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote, it being understood that at least two managers must be present in person or by conference call.

Decisions of the Board of Managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company present or represented. In the event however the general meeting of members has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the Board of Managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A manager and one class B manager (including by way of representation). The Board of Managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager. In the case of a sole manager, the sole manager has the most extensive powers to act on behalf of the Company vis-à-vis third parties in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company.

In the case of more than one manager, any two managers acting together have the most extensive powers to act on behalf of the Company vis-à-vis third parties in all circumstances and to do, authorise and approve all acts and operations relative to the Company.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a Board of Managers by the joint signature of any two of the managers, provided however that in the event the general meeting of members

has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager. In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole manager (if there is only one) or as the case may be the board of managers or any two of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together.

Art. 8. Managers' liability. The manager(s) are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

Art. 9. Collective decisions - Votes. Each member may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of members through a special proxy.

Art. 10. Collective decisions - Procedure. Decisions by members are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing members taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of members of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of members of the Company.

Meetings shall be called by the manager(s) by convening notice addressed by registered mail to members to their address appearing in the register of members held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the members at their addresses inscribed in the register of members held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolutions may be passed at any time without prior notice.

Collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the capital. However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (i) a majority of the members (ii) representing at least three quarters of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 members, an annual general meeting shall be held on the first Thursday of May at 2.00 P.M. CET of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting year. The Company's accounting year begins on 1 January of each year and ends on 31 December of the same year.

Art. 12. Annual accounts. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the Board of Managers.

Art. 13. Financial information. The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Art. 14. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members.

The share premium account may be distributed to the members upon decision of a general meeting of members. The general meeting of members may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 15. Liquidation. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be members and who are appointed by the general meeting of members who will specify their powers and remunerations.

Art. 16. Single member. If, and as long as one member holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 17. Legislation. For anything not dealt with in the present articles of association, the members refer to the relevant legislation.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing party, the appearing party has subscribed to and entirely paid-up in cash twenty thousand (20,000) shares with a nominal value of one US dollar (USD 1.-) each for a total subscription price of twenty thousand US dollars (USD 20,000.-) as follows:

Subscriber	Number of shares	Payment
Helios Investors II (Urano AIV), L.P.	8,600	USD 8,600.-
Urano Co-Investment Partners, L.P.	11,400	USD 11,400.-
Total	20,000	USD 20,000.-

Evidence of the payment of the subscription price has been given to the undersigned notary.

Expenses, Valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand two hundred euros (EUR 1,200.-).

Extraordinary general meeting

The sole member has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg
2. The following persons have been appointed as managers of the Company for a period starting today and for an undetermined period of time:

Class A manager

Mr Paul Cunningham, chief financial officer of Helios Investment Partners, born on 12 January 1965, Macclesfield, United Kingdom, professionally residing at 3rd Floor, 70-71 New Bond Street, London W1S 1DE, United Kingdom;

Class B managers

Mr Onno Bouwmeister, born in Maarssen (The Netherlands) on the 26 January 1977, with professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg; and, Mr Peter Lourents van Opstal, born in Zwijndrecht (The Netherlands) on the 12 February 1969, with professional address at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2013.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the appearing parties, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille treize, le dix-huitième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU

«Helios Investors II (Urano AIV), L.P.», une corporation constituée selon les lois des Iles Caïman ayant son siège social à PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, Grand Cayman et immatriculée au Registrar of Companies of Cayman Islands sous le numéro MC-72042,

et;

«Urano Co -Investment Partners, L.P.», une corporation constituée selon les lois des Iles Caïman ayant son siège social à PO Box 309GT, Uglan House, South Church Street, Grand Cayman

et immatriculée au Registrar of Companies of Cayman Islands sous le numéro MC-71883,

ici représentée par Madame Sara Lecomte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 12 juillet 2013 (cette procuration sera soumise à la formalité de l'enregistrement ensemble avec le présent acte).

Les parties comparantes, agissant en leur qualité telle que décrite ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts de la société à responsabilité limitée Urano LuxCo 3 S.à.r.l. laquelle est constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Urano LuxCo 3 S.à r.l.» (la «Société»). La Société sera régie par les présents statuts et les dispositions légales afférentes.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est de détenir des participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères ou dans toute autre entreprise, l'acquisition par l'achat, la souscription, ou par tout autre moyen, de même que par la vente, l'échange ou autrement d'actions, d'obligations, de certificats de créance, notes et autres valeurs mobilières de toute espèce, et la détention, l'administration, le développement et la gestion de son portefeuille. La Société peut également détenir des intérêts dans des sociétés de personnes et exercer son activité par l'intermédiaire de succursales luxembourgeoises ou étrangères.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder par voie de placement privé à l'émission d'obligations ou de certificats de créance.

D'une manière générale elle peut prêter assistance (par des prêts, avances, garanties, valeurs mobilières ou autrement) à toute société ou entreprise dans laquelle la Société a un intérêt ou qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société, prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et effectuer toute opération qu'elle juge utile dans l'accomplissement et le développement de ses objets. Finalement, la Société peut effectuer toute opération commerciale, technique, financière ou autre, liée directement ou indirectement, dans tous les domaines, afin de faciliter la réalisation de son objet.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues en cas de modification des statuts.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du Conseil de Gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le Conseil de Gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérance.

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt mille dollars US (USD 20.000,-) divisé en vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar US (USD 1,-) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts et la Société peut procéder au rachat de ses parts sociales en vertu d'une résolution des associés.

Art. 6. Transfert des parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés que moyennant l'agrément donné par au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

Art. 7. Gérance. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple du capital. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans cause (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

L'assemblée générale des associés peut décider de désigner des gérants de deux classes différentes, les gérants de classe A et les gérants de classe B. Cette classification de gérants devra être dûment enregistrée dans le procès-verbal de cette assemblée générale et les gérants devront être identifiés par rapport à la classe à laquelle ils appartiennent.

Le Conseil de Gérance peut se réunir à la demande de tout gérant.

Une convocation écrite concernant chaque réunion du Conseil de Gérance doit être donnée aux gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence doivent être mentionnés dans cette convocation. Cette convocation peut-être omise par l'assentiment de chacun des gérants donné soit par écrit, par câble, par télégramme, telex, e-mail ou fax, ou par tout autre moyen similaire de communication. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du Conseil de Gérance si le lieu et l'endroit ont été déterminés dans une résolution antérieurement adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance peuvent avoir lieu dans toute juridiction autre que le Royaume-Uni.

Une réunion du Conseil de Gérance ne sera tenue valablement que si (i) la majorité des gérants en fonction sont présents ou représentés au cas où plus d'un gérant ont été nommés et (ii) au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B dans le cas où des gérants de deux classes différentes ont été nommés sont présents ou représentés.

Tout gérant peut participer à une réunion du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. Toute réunion ainsi tenue ne peut avoir sa source qu'en dehors du Royaume Uni. La participation à une réunion ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du Conseil de Gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter étant entendu qu'au moins deux gérants soient présents physiquement ou pas téléphone.

Les décisions du Conseil de Gérance sont prises valablement par approbation à la majorité des gérants de la Société. Au cas où l'assemblée générale des associés a désigné différentes classes de gérants (notamment des gérants de classe A et des gérants de classe B) chaque résolution du Conseil de Gérance ne sera valablement prise que si approuvée par la majorité des gérants y incluant au minimum un gérant de classe A et un gérant de classe B (y inclus par voie de représentation).

Le Conseil de Gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire.

L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et des extraits seront émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Dans le cas d'un gérant unique, le gérant unique aura les pouvoirs les plus étendus d'agir au nom et pour le compte de la Société vis-à-vis des tiers dans toutes les circonstances et de faire, autoriser ou approuver tous les actes et les opérations relatifs à la Société.

Dans le cas de plus d'un gérant, tous deux gérants agissant de concert auront les pouvoirs les plus étendus d'agir au nom et pour le compte de la Société vis-à-vis des tiers dans toutes les circonstances et de faire, autoriser ou approuver tous les actes ou opérations relatifs à la Société.

La Société sera engagée par la seule signature au cas où il y a un seul gérant, et au cas où il y a un Conseil de Gérance, par la signature conjointe de deux des gérants, à condition que si l'assemblée générale des associés a désigné deux classes différentes de gérants (notamment des gérants de classe A et des gérants de classe B) la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B. En tout cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature d'une personne ou de personnes à laquelle/auxquelles des pouvoirs de signature auront été délégués par le gérant (s'il y en a qu'un) ou selon le cas, par le Conseil de Gérance ou par deux des gérants ou s'il y a des classes différentes de gérants par un gérant de classe A et par un gérant de classe B agissant de concert.

Art. 8. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent aucune obligation personnelle du fait des dettes de la Société. Comme mandataires, ils sont responsables de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Décisions collectives - Votes. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 10. Décisions collectives - Procédure. Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées tenue, y compris au moyen d'une conférence téléphonique, visioconférence ou tout autres moyens de communication permettant aux associés de participer à la réunion, de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres, la participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Toute assemblée des associés de la Société ou toute résolution circulaire (dans la mesure où c'est permis par la loi le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées peuvent être convoquées par les gérants par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'entière du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée).

Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

Les décisions collectives seront valablement adoptées par les votes représentant plus de la moitié du capital social. Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (i) une majorité des associés (ii) représentant au moins trois-quarts du capital social émis.

A partir du moment où la Société compte plus de 25 associés la tenue d'une assemblée générale annuelle des associés sera obligatoire. La date de la tenue de l'assemblée générale annuelle est fixée au premier jeudi du mois de mai à 14.00 CET.

Si ce jour n'est pas un jour ouvrable l'assemblée sera tenue le jour ouvrable le plus proche.

Art. 11. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année, le gérant, ou le cas échéant les comptes annuels de la Société sont établis par le gérant ou le Conseil de Gérance le cas échéant.

Art. 13. Informations financières. Les états financiers seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

Art. 14. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire si cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant le Conseil de Gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par décision prise en assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant de la prime d'émission à la réserve légale.

Art. 15. Dissolution. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 16. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et Paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, celle-ci a souscrit à et intégralement libéré en espèces les vingt mille (20.000) parts sociales d'une valeur nominal d'un dollar US (USD 1,-) chacune pour un prix total de souscription de vingt mille dollars US (USD 20.000) comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Paiement
Helios Investors II (Urano AIV), L.P.	8.600	USD 8.600,-
Urano Co-Investment Partners, L.P.	11.400	USD 11.400,-
Total	20.000	USD 20.000,-

Preuve du paiement du prix de souscription a été donnée au notaire instrumentant.

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait du présent acte sont évaluées à environ mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, l'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au: 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.
2. Les personnes suivantes sont nommées pour une durée indéterminée commençant à la date des présentes:

Gérant de Classe A

Monsieur Paul Cunningham, directeur financier de Helios Investment Partners, né le 12 janvier 1965 à Macclesfield, Royaume-Uni, demeurant professionnellement au 3^e étage, 70-71 New Bond Street, Londres W1S 1DE, Royaume-Uni pour une durée indéterminée;

Gérants de Classe B

Monsieur Onno Bouwmeister, né à Maarssen (Pays-Bas) 26 janvier 1977 demeurant professionnellement au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, pour une durée indéterminée; et,

Monsieur Peter Lourents van Opstal, né à Zwijndrecht (Pays-Bas) le 12 février 1969, demeurant professionnellement 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence en date de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. LECOMTE, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 juillet 2013. Relation: LAC/2013/34200. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur sa demande.

Luxembourg, le 27 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108527/387.

(130130862) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Urbania Adyal-Groupe Laurad S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 128.822.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille treize.

Le vingt-huit juin.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

La société Laurad S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 128180

ici dûment représentée par Monsieur Max MAYER, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a, par son mandataire, requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société en commandite par actions Urbania Adyal-Groupe Laurad S.C.A., ayant son siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie, R.C.S. Luxembourg numéro B 128822, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 6 juin 2007, publié au Mémorial C numéro 1575 du 27 juillet 2007 dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 10 décembre 2007, publié au Mémorial C numéro 457 du 22 février 2008;

II.- Que le capital social de la société en commandite par actions Urbania Adyal-Groupe Laurad S.C.A., pré-désignée, s'élève actuellement à un million d'Euros (EUR 1.000.000,-) représenté par une (1) action de commandité d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) et trente-neuf mille neuf cent quatre-vingt dix-neuf (39.999) actions de commanditaire d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

III.- Que la comparante est devenue successivement propriétaire de toutes les actions commandité et commanditaires de la susdite société Urbania Adyal-Groupe Laurad S.C.A.

IV.- Que l'activité de la société Urbania Adyal-Groupe Laurad S.C.A. ayant cessé et que la comparante prononce la dissolution anticipée de la prédite société et sa mise en liquidation.

V.- Que la comparante, en tant qu'Actionnaire unique, se désigne comme liquidateur de la société.

VI.- Qu'en cette qualité, elle requiert le notaire instrumentant d'acter qu'elle déclare avoir réglé tout le passif de la société dissoute et avoir transféré tous les actifs à son profit.

VII.- Que la comparante est investie de tous les éléments actifs de la société et répondra personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la société même inconnus à ce jour.

VIII.- Que partant, la liquidation de la société en commandite par actions Urbania Adyal-Gruppe Laurad S.C.A. est à considérer comme faite et clôturée.

IX.- Que décharge pleine et entière est accordée à l'Actionnaire-Gérant-Commandité et aux membres du Conseil de Surveillance de la société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

X.- Qu'il y a lieu de procéder à l'annulation de l'action de commandité et des actions de commanditaire.

XI.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social de la société dissoute.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à 1.050,-EUR, sont à charge de la société dissoute.

Dont acte, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Max MAYER, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 03 juillet 2013. Relation GRE/2013/2725. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME

Junglinster, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108529/56.

(130131802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Valauchan Sopaneer International S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 52.454.

L'an deux mille treize, le douze juillet.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, S'est tenue l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société VALAUCHAN SOPANEER INTERNATIONAL S.C.A., une société en commandite par actions, avec siège social à L-2721 Luxembourg, 5, rue Alphonse Weicker, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 52.454 («la Société»), constituée suivant acte reçu par notaire Me Frank BADEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 septembre 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 620 du 6 décembre 1995. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par Me Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 20 juillet 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2349 du 20 septembre 2012.

L'assemblée est ouverte à 11.00 heures sous la présidence de Monsieur Raphael TOULEMONDE, employé privé, avec adresse professionnelle à Croix, France, qui assume également la fonction de scrutateur.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Céline BONVALET, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire d'acter que:

- La présente assemblée a été convoquée par avis publiés

1) au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,

le 10 juin 2013

le 26 juin 2013

2) au Letzebuenger Journal

le 10 juin 2013

le 26 juin 2013

3) au Tageblatt

le 10 juin 2013

le 26 juin 2013

- L'ordre du jour de la présente Assemblée est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la société par apport en numéraire;

2. Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires commandités et commanditaires de la Société;

3. Souscription de la totalité des actions ordinaires nouvelles à émettre dans le cadre de l'augmentation de capital par la société «SOPAN POLSKA Spõtka z ograniczona. odpowiedzialnoscia.», admise comme nouvel actionnaire commanditaire,

4. Modification subséquente de l'article 5 des statuts;

- Les propriétaires d'actions présents ou représentés, le nombre d'actions qu'ils détiennent et les mandataires des propriétaires d'actions représentés sont renseignés sur la liste de présence, qui, après avoir été signée par les propriétaires d'actions présents, les mandataires des propriétaires d'actions représentés et les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal.

- Il résulte de la liste de présence que sur les 15 (quinze) actions de commandités, 15 actions sont représentées et que sur les trente-cinq millions quatre cent onze mille sept cent quatre-vingt-dix (35.411.790) actions ordinaires émises, huit millions sept cent trente-huit mille cent dix (8.738.110) actions sont représentées à la présente Assemblée.

Le Président informe l'Assemblée Générale qu'une première Assemblée avait été convoquée pour le 3 juin 2013 et n'avait pas atteint le quorum pour délibérer sur l'ordre du jour. La présente Assemblée peut donc valablement délibérer sur l'ordre du jour ci-dessus.

Après avoir délibéré, et après avoir entendu le rapport des actionnaires commandités établi en conformité avec l'article 32-3 (5) de la loi sur les sociétés commerciales, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de EUR 349.014 (trois cent quarante-neuf mille quatorze euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 53.117.707,50 (cinquante-trois millions cent dix-sept mille sept cent sept euros cinquante cents) à EUR 53.466.721,50 (cinquante-trois millions quatre cent soixante-six mille sept cent vingt-et-un euros cinquante cents) par l'émission de 232.676 (deux cent trente-deux mille six cent soixante-seize) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 1,50 (un euro cinquante cents) chacune, émises avec une prime d'émission de EUR 5,43 (cinq euros quarante-trois cents) par action.

Sur présentation du rapport des actionnaires commandités, l'Assemblée supprime pour autant que de besoin le droit de souscription préférentiel des actionnaires commanditaires et commandités et admet «SOPAN POLSKA Spółka z ograniczona odpowiedzialnoscia.», une société de droit polonais, avec siège social à Pulawska 46, 05-500 Piaseczno, Pologne, immatriculée au Registre de Commerce de Varsovie sous le numéro 373655, à la souscription des actions nouvelles.

Souscription et Libération

Ensuite les 232.676 (deux cent trente-deux mille six cent soixante-seize) actions nouvelles sont souscrites par SOPAN POLSKA SP.Z.O.O., prénommée, ici représentée par Monsieur Raphael TOULEMONDE, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé ci-annexée.

Les actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme totale de EUR 1.612.444,68 (un million six cent douze mille quatre cent quarante-quatre euros soixante-huit cents), faisant EUR 349.014 (trois cent quarante-neuf mille quatorze euros) pour le capital et EUR 1.263.430,68 (un million deux cent soixante-trois mille quatre cent trente euros soixante-huit cents) pour la prime d'émission, se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

« **Art. 5. Capital social. Premier alinéa.**

- Capital souscrit

Le capital souscrit de la Société est fixé à EUR 53.466.721,50 (cinquante-trois millions quatre cent soixante-six mille sept cent vingt-et-un euros cinquante cents) représenté par 35.644.481 (trente-cinq millions six cent quarante-quatre mille quatre cent quatre-vingt-une) actions d'une valeur nominale d'un Euro et cinquante centimes (EUR 1,50.-) dont quinze (15) actions sont attribuées aux commandités, dont cinq (5) sont attribuées à chaque commandité, et sont non-rachetables («Actions de commandité»), et 35.644.466 (trente-cinq millions six cent quarante-quatre mille quatre cent soixante-six) actions aux commanditaires («Actions ordinaires»).

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société ou mis à sa charge à raison des présentes est évalué à environ EUR 3.000.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. TOULEMONDE, C. BONVALET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juillet 2013. Relation: LAC/2013/33894. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108534/92.

(130131723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2013.

Bio Energie Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 136.104.

L'an deux mille treize, le trente-et-un mai.

Pardevant Maître Joëlle Schwachtgen, notaire de résidence à Wiltz, agissant en remplacement de son confrère empêché, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, lequel sera dépositaire de la minute.

S'est réunie une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société «Bio Energie Luxembourg S.A.», une société anonyme ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II, (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 31 janvier 2008, publié au Mémorial C numéro 584 du 7 mars 2008,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B numéro 136104.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Géraldine NUCERA, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Anne LAUER, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Virginie PIERRU, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la présidente a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Clôture de l'exercice social à la date du 28 décembre 2012 avec approbation de comptes intérimaires arrêtés à cette même date;

2. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes et décharge avec effet au jour de la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg;

3. Changement de la nationalité de la société et transfert du siège social statutaire et administratif de la société de Luxembourg à Huldenberg (Belgique) avec maintien de la personnalité juridique de la société, le changement de nationalité et le transfert du siège ne donnant lieu ni à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la société en Belgique;

4. Transformation de la forme légale de la société en une société à responsabilité limitée conformément à l'article 3 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée et refonte complète des statuts en vue de les adapter à la législation belge; approbation des nouveaux statuts selon projet en annexe;

5. Décision de continuer simultanément l'existence de la société en Belgique sous la dénomination «GANTIS INVEST bvba»;

6. Désignation des nouveaux organes statutaires avec nomination en qualité de gérante de Mme Vicky BUYSE, née le 31 mars 1975 à Ieper (B), et résidant à B-3040 HULDENBERG, Breembosstraat 45;

7. Désignation avec pouvoir de substitution au notaire Maître Isabelle RAES Bd. Du Jubilé 92, B-1080 Bruxelles (Belgique) qui procédera à toute notification à la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) de Belgique, signera les nouveaux statuts, les rendra effectifs, accomplira toutes formalités liées au transfert du siège social, ledit mandataire ayant notamment le pouvoir de représenter la société devant toutes instances administratives et fiscales en Belgique à la suite du transfert du siège et du changement de nationalité;

8. Désignation en qualité de mandataire Me Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, à qui seront conférés tous pouvoirs pour faire opérer la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sur base d'un certificat d'inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) de Belgique;

9. Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparantes resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente Assemblée et les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(vi) Que la présente Assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée Générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale clôture l'exercice social à la date du 28 décembre 2012 et approuve les comptes intermédiaires arrêtés à cette même date.

Deuxième résolution:

L'Assemblée Générale accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuels de la Société avec effet immédiat au jour de la radiation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et de leur accorder pleine et entière décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Troisième résolution:

Conformément à l'article 67-1 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée, l'Assemblée a décidé de changer la nationalité de la société et de transférer le siège statutaire, administratif et de direction effective de la Société vers Huldenberg (Belgique), avec effet rétroactif au 28 décembre 2012.

En conséquence du transfert de siège social vers la Belgique, effectué avec maintien de la personnalité juridique de la Société, le changement de nationalité et le transfert de siège ne donnant lieu ni à la dissolution ni à la constitution d'une nouvelle société, le tout sous condition suspensive de l'inscription de la société en Belgique.

La société ne maintiendra pas de succursales ni d'autre entité juridique au Luxembourg.

Quatrième résolution:

L'Assemblée Générale a décidé de transformer la forme légale de la société en une société à responsabilité limitée conformément à l'article 3 de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales telle que modifiée et de procéder à une refonte complète des statuts en vue de les adapter à la législation belge; d'approuver les nouveaux statuts dont copie en projet restera annexée aux présentes après avoir été paraphée et varietur par le notaire instrumentant et les membres du bureau, cette annexe faisant partie intégrante de cette décision.

Cinquième résolution:

L'Assemblée Générale a décidé de continuer simultanément l'existence de la société en Belgique sous la dénomination «GANTIS INVEST bvba».

Sixième résolution:

L'Assemblée Générale a décidé de nommer en qualité de gérante unique pour une période indéterminée: Mme Vicky BUYSE, née le 31 mars 1975 à Ieper (B), et demeurant à B-3040 HULDENBERG, Breembosstraat 45.

Septième résolution:

L'Assemblée Générale a décidé de désigner avec pouvoir de substitution au notaire Maître Isabelle RAES Bd. Du Jubilé 92, B-1080 Bruxelles (Belgique) qui procédera à toute notification à la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) de Belgique, signera les nouveaux statuts, les rendra effectifs, accomplira toutes formalités liées au transfert du siège social, ledit mandataire ayant notamment le pouvoir de représenter la société devant toutes instances administratives et fiscales en Belgique à la suite du transfert du siège et du changement de nationalité.

Huitième résolution:

L'Assemblée Générale a décidé de désigner en qualité de mandataire Me Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, à qui seront conférés tous pouvoirs pour faire opérer la radiation de la société au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sur base d'un certificat d'inscription à la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE) de Belgique.

Condition suspensive

Les résolutions ci-dessus sont prises sous la condition suspensive de l'inscription de la société par les autorités belges compétentes. Tous pouvoirs sont conférés à Me Isabelle RAES, prénommée, pour confirmer la réalisation de la condition suspensive.

Aucun autre point ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée générale a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites du présent acte sont estimés à mille huit cent cinquante euros (1.850,-EUR).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparantes, connues du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, elles ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. NUCERA, A. LAUER, V. PIERRU, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 05/06/2013. Relation: LAC/2013/25412. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 25/07/2013.

Référence de publication: 2013108713/112.

(130131804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Easy Loc SC, Société Civile.

Siège social: L-9711 Clervaux, 82, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg E 5.132.

— STATUTS

1. Monsieur Ozdemir Ismael, né le 03 mars 1991 à Oupeye (Belgique), demeurant au 143 Rue Célestin Demblon à B-4040 Herstal (Belgique);

2. Monsieur Houoite Abdelkader, né 02 novembre 1984 à Hay El Kasbat Saïdia (Maroc) demeurant au 61 Rue Ytcinthe Colette à B-4040 Herstal (Belgique).

3. Monsieur Delcour Benoît, né le 27 décembre 1989 à Liège (Belgique), demeurant au 8/15 Esplanade de la Paix à B-4040 Herstal (Belgique).

Lesquels comparants ont décidé d'acter les statuts d'une Société Civile qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit le 15 juillet 2013.

Art. 1^{er}. Il est formé une Société Civile régie par la loi de 1915 sur les Sociétés Commerciales et Civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du Code Civil Luxembourgeois.

Art. 2. La Société a pour objet l'utilisation et la mise à disposition de véhicules motorisés à des fins privées. La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques. La société pourra effectuer toutes opérations mobilières, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à cet objet ou de nature à en faciliter la réalisation.

Art. 3. La dénomination est Easy Loc SC.

Art. 4. Le siège social est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue, il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La Société est constituée pour une durée indéterminée, elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 6. Le capital social est fixé à 300 EUR, répartis en 300 parts de 1,00 EUR chacune et constitué par l'apport en numéraire sur un compte ouvert pour la société.

Art. 7. En raison de leur apport, il est attribué 100 parts à Monsieur Ozdemir Ismael, 100 parts à Monsieur Houoite Abdelkader et 100 parts à Monsieur Delcour Benoît, les comparants ci-dessus mentionnés. La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord représentant au moins 50% des parts. L'intégralité de l'apport devra être libérée sur demande du gérant ou des associés.

Art. 8. Les parts sociales sont cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non-associés sans l'accord unanime de tous les associés restants. En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ses parts, à un prix fixé entre associés et agréé d'année en année lors de l'assemblée générale statuant le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quotepart dans le capital restant.

Art. 9. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois, les héritiers devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la Société.

Art. 10. La Société est administrée par un gérant nommé et révocable à l'unanimité de tous les associés.

Art. 11. Le gérant est investi de tous les pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance en nom et pour compte de la Société. La Société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature individuelle de son gérant.

Art. 12. Le bilan est soumis à l'approbation des associés, qui décident de l'emploi des bénéfices. Les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 13. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du Code Civil. Les pertes et dettes de la Société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la Société.

Art. 14. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du gérant ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu obligatoirement le troisième vendredi de juin de chaque année à 15 heures afin de délibérer du bilan, du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 6. L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix. Toutes modifications des statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 15. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par le gérant ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont à sa charge, en raison de sa constitution à 300 EUR.

Assemblée générale extraordinaire

A l'instant, les parties comparantes représentant l'intégralité du capital social se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement convoquée, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1. Monsieur Ozdemir Ismael, précité, est nommé gérant,
2. La société EDISYS SA, 65, Route d'Esch L-3340 Huncherange, RCS Luxembourg B139924, est nommée co-gérant,
3. Le siège de la Société est établi à L-9711 Clervaux, 82, Grand Rue.

Lu, accepté et signé par les parties intervenantes.

Référence de publication: 2013108898/73.

(130132401) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Allround Consulting Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 179.070.

— STATUTEN

Im Jahre zweitausendunddreizehn, am zweiten Tag des Monats Juli.

Vor dem Unterzeichneten Maître Edouard DELOSCH, Notar mit Amtswohnsitz in Diekirch.

Sind erschienen:

1.- Herr Roland NEISSEN, Geschäftsführer, geboren am 14. Februar 1970 in Sankt-Vith (Belgien), wohnhaft in B-4780 Sankt-Vith, 56, Luxemburgerstrasse;

2.- Die Gesellschaft mit beschränkter Haftung H.M.-CONSULT S.à r.l., mit Sitz in L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss, eingetragen im Handels- und Firmenregister unter der Nummer B 159.630, vertreten durch seine Geschäftsführer Herrn Dirk Heinen, Geschäftsführer, wohnhaft in B-4780 ST.VITH, 58f, Rodter Strasse,

hier vertreten durch Herrn Roland NEISSEN, vorbenannt, kraft der am 1. Juli 2013 erteilten Vollmacht.

Diese Vollmacht wird dieser Urkunde dauerhaft beigefügt, um mit derselben bei der Einregistrierungsbehörde hinterlegt zu werden

Welche Komparenten den instrumentierenden Notar ersuchten, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung „ALLROUND CONSULTING SARL“.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Weiswampach und kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der gleichen Gemeinde verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung in jede andere Gemeinde innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist die Unternehmens- und Managementberatung für Firmen und Betriebe, sowie jegliche Tätigkeiten eines Verwaltungs- und Buchhaltungsbüros, in Form von Treuhand-, Projekt-, Organisations-, Beratungs-, Meinungs- sowie anderen Beistandsaktivitäten in Finanz-, Handels-, Steuer-, Sozial- und Verwaltungsangelegenheiten, und dies für Rechnung Dritter oder für eigene Rechnung, mittels Verrechnungen, Unteraufträgen, Vereinbarungen, Bezahlungen, Vermittlungsgebühren und Provisionen.

Der Zweck der Gesellschaft umfasst außerdem die Akquisition, das Halten und die Veräußerung von Beteiligungen in luxemburgischen und/oder ausländischen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Betreuung solcher Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann ihre Aktiva verwenden für die Schaffung, Verwaltung, Entwicklung, Verwertung und Liquidation eines Portfolios, das sich aus allen Arten von Wertpapieren und Patenten zusammensetzt, sowie zum Erwerb von Wertpapieren und Patenten durch Einlagen, Zeichnung, Festübernahme, Kaufoption oder auf jede andere Art und Weise. Die Gesellschaft kann diese Wertpapiere durch Verkauf, Übertragung, Austausch oder sonstwie realisieren, und diese Wertpapiere und Patente auswerten.

Die Gesellschaft kann zugunsten von Unternehmen, welche der Unternehmensgruppe angehören, jede finanzielle Unterstützung gewähren, wie zum Beispiel die Gewährung von Darlehen, Garantien und Sicherheiten jeglicher Art und Form.

Die Gesellschaft kann ihren Gegenstand sowohl in Luxemburg als auch im Ausland verwirklichen, auf alle Arten und gemäß den Modalitäten, die ihr als geeignete erscheinen.

Im Rahmen ihrer Tätigkeiten kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Sie kann im Übrigen alle kaufmännischen, industriellen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert fünfundsiebenzig Anteile (125) von je einhundert Euro (EUR 100.-), welche integral gezeichnet und voll eingezahlt wurden.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäß Artikel 200-2 des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Generalversammlung nur rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundsiebenzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Die jährliche Generalversammlung der Gesellschafter, die nur stattfinden muss, wenn die Zahl der Gesellschafter fünfundsiebenzig (25) übersteigt, tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Dienstag des Monats Juni jeden Jahres um 11.00 Uhr. Falls der vorbenannte Tag ein gesetzlicher oder tarifvertraglicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viel Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben, wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht

worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Beschlüsse betreffend eine Abänderung des vorliegenden Gesellschaftsvertrages sind mit der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter zu fassen, die mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafter, welche(r) die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Die (der) Geschäftsführer können (kann) spezielle Befugnisse oder Vollmachten an Personen oder Ausschüsse, die von ihnen gewählt werden, übertragen oder diese mit bestimmten ständigen oder zeitweiligen Funktionen ausstatten.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die alleinige Unterschrift des einzigen Geschäftsführers oder, wenn mehr als ein Geschäftsführer ernannt worden ist, durch die gemeinsame Unterschriften von zwei Geschäftsführern, gebunden.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäß den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äußern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Das Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder eines der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2013.

Zeichnung und Zahlung

Die Satzung ist somit durch den Notar aufgenommen, die Anteile wurden gezeichnet und der Nennwert zu einhundert Prozent (100%) in bar wie folgt eingezahlt:

Gesellschafter	gezeichnetes Kapital	Anzahl der Anteile	eingezahlter Betrag
Herr Roland NEISSEN, vorbenannt	EUR 4.200,-	42	EUR 4.200,-
H.M.- CONSULT S.à r.l., vorbenannt	EUR 8.300,-	83	EUR 8.300,-
Gesamt:	EUR 12.500,-	125	EUR 12.500,-

Die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) stand der Gesellschaft daher von dem Moment an zur Verfügung. Beweis hierüber wurde dem unterzeichnenden Notar überbracht, welcher erklärt, dass die Voraussetzungen des Artikels 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, in der zuletzt geltenden Fassung, gewahrt wurden.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von neunhundert Euro (EUR 900,-).

107886

Erklärung

Die Komparenten erklären, dass der unterfertigte Notar ihm Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, haben die vorgenannten Gesellschafter, einstimmig, folgende Beschlüsse gefasst:

a) zum Geschäftsführer der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer wird ernannt:

Herr Roland NEISSEN, Geschäftsführer, geboren am 14. Februar 1970 in Sankt-Vith (Belgien), wohnhaft in B-4780 Sankt-Vith, 56, Luxemburgerstrasse.

Derselbe kann die Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift verpflichten.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-9991 Weiswampach, 67, Gruuss-Strooss

Worüber Urkunde, aufgenommen in Weiswampach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. NEISSEN, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 03 juillet 2013. Relation: DIE/2013/8529. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd RECKEN.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 31. Juli 2013.

Référence de publication: 2013108654/153.

(130132741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Captolia, Société Civile.

Siège social: L-6468 Echternach, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg E 396.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and thirteen, on the nineteenth day of July.

Before Us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the members of Captolia, a société civile governed by the laws of Luxembourg, with registered office at Zone Industrielle, L-6468 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a notarial deed of 13 July 2004 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1273 of 10 December 2004 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number E 396 (the "Company"). The articles of association of the Company have for the last time been amended following a notarial deed of 8 December 2009 published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1273 of 10 December 2004.

The meeting was declared open at 6.15 p.m. by Me Manfred Müller, lawyer, residing professionally in Luxembourg, in the chair,

who appointed as secretary Me Catherine Kremer, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Marc Frantz, lawyer, residing in professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda:

1 To acknowledge the extinction of the Company's business object, to dissolve the Company in accordance with the terms of a dissolution agreement between members and to approve the terms and conditions of such agreement.

2 To acknowledge the payment or provision for payment of all the Company's debts, the absence of assets and liabilities, and to acknowledge that Company has ceased to exist as a legal entity.

3 To grant full discharge to the manager of the Company.

4 To set the place where the books and accounts of the Company will be kept for a minimum period of 5 years.

5 To delegate powers.

6 Miscellaneous.

(ii) That the members present or represented, the proxyholders of the represented members and the number of the shares held by the members are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the members, the proxyhol-

ders of the represented members, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented members, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole share capital of the Company was represented at the meeting and all the members present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting in accordance with Luxembourg laws.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of members, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of members acknowledged that the Company's only business object is extinguished and therefore resolved to dissolve the Company in compliance with the terms of a dissolution agreement between members.

Second resolution

The general meeting of members acknowledged that all the debts of the Company have been paid or that provision for payment has been made and that the Company holds no assets and has no further liabilities. Therefore, the general meeting of members acknowledged that the Company has ceased to exist as a legal entity.

Third resolution

The general meeting of members resolved to grant full discharge to the manager of the Company.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved that the books and accounts of the Company will be kept for a minimum period of 5 years at the Company's registered office.

Fifth resolution

The general meeting of members resolved to delegate the power to any lawyer of Linklaters LLP, Luxembourg, acting and signing individually, with full power of substitution, on behalf and in the name of the Company, to do all acts and things as in his absolute and unfettered discretion he deems necessary or advisable in connection with (i) the publication of the dissolution in the Luxembourg Official Gazette, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (ii) the filing of the said dissolution with the Luxembourg Register of Commerce and Companies and (iii) the radiation of the Company from the Luxembourg Register of Commerce and Companies, as well as (iv) any other formalities or other actions that would be necessary in relation to the dissolution of the Company.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-).

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 6.30 p.m..

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surnames, first names, civil status and residence, such persons signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille treize, le dix-neuvième jour de juillet.

Par-devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A été tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de Captolia, une société civile régie par les lois de Luxembourg, dont le siège social est à Zone Industrielle, L-6468 Echternach, Grand-Duché du Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 13 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1273 du 10 décembre 2004 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 396 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte notarié en date du 8 décembre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1273, en date du 10 décembre 2004.

L'assemblée a été déclaré ouverte à 18.00 heures sous la présidence de Maître Manfred Müller, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Maître Catherine Kremer, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a désigné comme scrutateur Me Marc Frantz, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée étant dûment constituée, le président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour est le suivant:

Ordre du jour:

1 Reconnaître l'extinction de l'objet social de la Société, dissoudre la Société, conformément aux termes d'un accord de dissolution entre les associés et approuver les termes et conditions dudit accord.

2 Reconnaître le paiement ou la provision pour le paiement de toutes les dettes de la Société, l'absence d'actifs et des passifs, et reconnaître que la société a cessé d'exister en tant que personne morale.

3 Accorder quitus au gérant de la Société.

4 Déterminer l'endroit où les livres et comptes de la Société seront conservés pendant une durée minimale de 5 ans.

5 Déléguer des pouvoirs.

6 Divers.

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés et le nombre de parts détenues par les associés sont reflétés sur une liste de présence, ladite liste de présence signé par les associés, les mandataires des associés représentés, le bureau de l'assemblée ainsi que le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte afin d'être déposé au même temps auprès des organismes d'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, signées par les mandataires, le bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte.

(iv) Que l'entière du capital social de la Société a été représentée à l'assemblée et qu'en vertu des lois luxembourgeoises tous les associés présents et représentés ont déclaré que préalablement à la présente assemblée ils ont pris connaissance et ont été pleinement informés de l'ordre du jour.

(v) Que l'assemblée a dès lors été régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée générale des associés a pris, à chaque fois unanimement, les résolutions ci-dessous:

Première résolution

L'assemblée générale des associés a reconnu l'extinction de l'objet social de la Société et a dès lors décidé de dissoudre la Société, conformément aux termes de l'accord de dissolution entre les associés.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés a reconnu que toutes les dettes de la Société ont été payées ou que provision pour le paiement a été faite et que la Société ne détient pas d'actifs et n'a plus de passifs, et que dès lors l'assemblée générale des associés reconnaît que la Société a cessé d'exister en tant que personne morale.

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé d'accorder quitus au gérant de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés a déterminé que les livres et comptes de la Société seront conservés pendant une durée minimale de 5 ans au siège social de la Société.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés a décidé de déléguer pouvoir à tout avocat de Linklaters LLP, Luxembourg, d'agir et de signer individuellement, avec pleins pouvoirs de substitution, pour le compte et au nom de la Société, de faire tous les actes que dans son pouvoir discrétionnaire absolu il juge nécessaires ou souhaitables relativement (i) à la publication de la dissolution au Journal Officiel du Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, (ii) au dépôt de ladite dissolution avec le Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et (iii) à la radiation de la Société du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ainsi que (iv) à toutes autres formalités ou mesures qui seraient nécessaires en ce qui concerne la dissolution de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (EUR 1.000,-).

N'ayant pas d'autres points à l'ordre du jour, la séance est levée à Heures.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte a été faite aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. Müller, C. Kremer, M. Frantz, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 22 juillet 2013. REM/2013/1313. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 31 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108741/145.

(130133256) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Coman S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 179.040.

— STATUTS

L'an deux mille treize, le dix juillet.

Pardevant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A comparu:

"Giandomena Ltd" une société anonyme ayant son siège social au 58 Agiou Athanasiou, El Greco Building, Flat/Office 201, 4102, Limassol, Chypres, immatriculée au registre des sociétés de Chypres sous le numéro HE 312219, ici représentée par Monsieur Yannick KANTOR, juriste, demeurant professionnellement au 8A, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 18 juin 2013.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

La comparante, représentée comme ci-avant, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société anonyme à constituer comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par le souscripteur et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de "Coman S.A." (ci-après la "Société").

Art. 2. La durée la de Société est illimitée.

Art. 3. La société pourra effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La société pourra employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière, tous titres et droits et les aliéner par vente, échange ou encore autrement; la société pourra octroyer aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra encore effectuer toutes opérations commerciales, industrielles et financières susceptibles de favoriser l'accomplissement des activités décrites ci-dessus.

Art. 4. Le siège social est établi dans la Commune de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,-EUR), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts. La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), racheter ses propres actions.

Capital autorisé

Le capital social de la société est fixé à un million d'euros (1.000.000,-EUR) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (100.-EUR) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances, par émission d'obligations convertibles en actions ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2. de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le 3^{ème} vendredi du mois de mai à 14.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopie une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés. Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et en tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires:

- 1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2013.
- 2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2014.

Souscription et Libération:

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les trois cent dix (310) actions ont été souscrites par "Giandomena Ltd", prénommée et représentée comme ci-avant.

Toutes ces actions ont été libérées intégralement en numéraire à raison de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante euros (7.750,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille deux cent cinquante euros (1.250,- EUR).

Resolutions des actionnaires:

Les actionnaires, représentés comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à un (1) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2.- A été appelé aux fonctions d'administrateur unique:

Madame Marisela RORIGUEZ CAGIDE, née le 24 janvier 1974 à Mexico (Mexique), demeurant au 8, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg 3.- A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

3.- A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Sébastien FEVE, née le 19 décembre 1978 à Saint Dié des Vosges (France), demeurant au 8, boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg.

4.- Le siège social est établi à L-1528 Luxembourg, 8A, Boulevard de la Foire.

5.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2019.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête du même comparant et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand and thirteenth, on the tenth day of July.

Before Me Paul DECKER, notary residing at Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

There appeared:

"Giandomena Ltd" a société anonyme having its registered office at 58 Agiou Athanasiou, El Greco Building, Flat/Office 201, 4102, Limassol, Cyprus, registered with registration number HE 312219,

here represented by M. Yannick KANTOR, jurist, residing professionally in 8A, Boulevard de la Foire L-1528 Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal on June 18th, 2013.

Said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, acting as aforesaid, has required the undersigned notary to enact the deed of association of a public limited company (société anonyme) to establish as follows:

I. Name, Duration, Object, Registered office

Art. 1. There is hereby established by the subscriber and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a company in the form of a public limited company ("société anonyme"), under the name of "Coman S.A." (hereinafter the "Company").

Art. 2. The duration of the Company is unlimited.

Art. 3. The company may make any transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

It may use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, to acquire by way of investment, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

Within the limits of its activity, the company can grant mortgage, contract loans, with or without guarantee, and stand security for other persons or companies, within the limits of the concerning legal dispositions.

The company may also undertake any commercial, industrial and financial transactions, which it might deem useful for the accomplishment of its purpose.

Art. 4. The registered office of the Company is established in Luxembourg.

The Company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

II. Social capital, Shares

Art. 5. The subscribed share capital is fixed at thirty-one thousand euro (31,000.- EUR), represented by three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each.

The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of incorporation. The Company may, to the extent and under terms permitted by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), redeem its own shares.

Authorised capital

The corporate share capital is fixed at one million euro (EUR 1,000,000.-) by the creation and the issue of new shares with a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each.

The board of directors is fully authorized and appointed:

- to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions or by continuous issues of new shares, to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of shareholders' claims, by Profit Participating Convertible Bonds or following approval of the annual general meeting of shareholders, by incorporation of profits or reserves into capital;

- to determine the place and the date of the issue or of the successive issues, the terms and conditions of subscription and payment of the additional shares,

- to suppress or limit the preferential subscription right of the shareholders with respect to the above issue of supplementary shares against payment in cash or by contribution in kind.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the date of publication of the present deed and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors. As a consequence of each increase of capital so rendered effective and duly documented in notarial form, the first paragraph of the present article will be amended such as to correspond to the increase so rendered effective; such modification will be documented in notarial form by the board of directors or by any persons appointed for such purposes.

Art. 6. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, at the option of the shareholders subject to the restrictions foreseen by Law.

A register of registered shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any shareholder. This register will contain all the information required by article 39 of the Law. Ownership of registered shares will be established by inscription in the said register. Certificates of these inscriptions shall be issued and signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The Company may issue certificates representing bearer shares. The bearer shares will bear the requirements provided for by article 41 of the Law and will be signed by two directors or, if the Company as only one director, by this director.

The signature may either be manual, in facsimile or affixed by mean of a stamp. However, one of the signature may be affixed by a person delegated for that purpose by the board of directors. In such a case, the signature must be manual. A certified copy of the deed delegating power for this purpose to a person who is not a member of the board of directors, must be filed in accordance with §§1 and two of the Law.

The Company will recognize only one holder per share; in case a share is held by more than one person, the persons claiming ownership of the share will have to name a unique proxy to present the share in relation to the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

III. General Meetings of shareholders Decision of the sole shareholder

Art. 7. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company. In case the Company has only one shareholder, such shareholder exercises all the powers granted to the general meeting of shareholders.

The general meeting is convened by the board of directors. It may also be convoked by request of shareholders representing at least one tenth of the Company's share capital.

Art. 8. The annual general meeting of shareholders shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the 3rd Friday of May at 02.00 p.m.

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by Law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing, cable, telegram, telex or facsimile.

Except as otherwise required by Law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of those present or represented.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting the meeting may be held without prior notice or publication.

Decision taken in a general meeting of shareholders must be recorded in minutes signed by the members of the board (bureau) and by the shareholders requesting to sign. In case of a sole shareholder, these decisions are recorded in minutes.

All shareholders may participate to a general meeting of shareholders by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

IV. Board of directors

Art. 9. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 10. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place indicated in the notice of meeting.

The chairman shall preside at all meeting of shareholders and of the board of directors, but in his absence, the shareholders or the board of directors may appoint another director as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of directors must be given to directors twenty-four hours at least in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each director in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of directors.

Any directors may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another director as his proxy.

A director may represent more than one of his colleagues.

Any director may participate in any meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other similar means of communication allowing their identification. These means of communication must comply with technical characteristics guaranteeing the effective participation to the meeting, which deliberation must be broadcasted uninterruptedly. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The meeting held by such means of communication is reputed held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least half of the directors are present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting. In case of tie, the chairman of the board of directors shall have a casting vote.

The board of directors may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 11. The minutes of any meeting of the board of directors shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two directors. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two directors. In case the board of directors is composed of one director only, the sole director shall sign these documents.

Art. 12. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests.

All powers not expressly reserved by Law or by these articles of incorporation to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

In case the Company has only one director, such director exercises all the powers granted to the board of directors.

According to article 60 of the Law, the daily management of the Company as well as the representation of the Company in relation with this management may be delegated to one or more directors, officers, managers or other agents, associate or not, acting alone or jointly. Their nomination, revocation and powers shall be settled by a resolution of the board of directors. The delegation to a member of the board of directors shall entail the obligation for the board of directors to report each year to the ordinary general meeting on the salary, fees and any advantages granted to the delegate. The Company may also grant special powers by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The Company will be bound by the joint signature of two (2) directors or the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

V. Supervision of the company

Art. 14. The operations of the Company shall be supervised by one (1) or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors, and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six (6) years.

VI. Accounting year, Balance

Art. 15. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January of each year and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 16. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 5 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by Law.

VII. Liquidation

Art. 17. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

VIII. Amendment of the articles of incorporation

Art. 18. These articles of association may be amended by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the conditions of quorum and majority foreseen in article 67-1 of the Law.

IX. Final clause - Applicable law

Art. 19. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provision:

- 1.- The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31st of December 2013.
- 2.- The first General Meeting will be held in the year 2014.

Subscription and Liberation:

The articles of association having thus been established, the three hundred and ten (310) shares have been subscribed by "Giandomena Ltd", prenamed and represented as aforesaid.

All these shares are fully paid up by payments cash in an amount of twenty five per cent (25%), such the amount of seven thousand seven hundred fifty euro (7,750.-EUR) is from now on at the free disposal of the Company, proof whereof having been given to the undersigned notary, who states it.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Costs

The amount for expenditures and expenses, remunerations and costs, under whichever form, which are to be paid by the Company or which are to be born by the Company for reasons of its incorporation, amounts to approximately one thousand two hundred and fifty (1,250.- EUR).

Resolutions of shareholder:

The shareholders, represented as aforesaid and representing the entire subscribed, have passed the following resolutions:

- 1.- The number of directors is fixed at one (1) and that of the auditors at one (1).
- 2.- The following have been appointed as sole director:

Mrs Marisela RODRIGUEZ CAGIDE, born on January 24th, 1974 in Mexico (Mexique), residing at 8, rue Mathias Hardt L-1717 Luxembourg

- 3.- The following has been appointed as statutory auditor:

Mr. Sébastien FEVE, born on December 19th, 1978 in Saint Dié des Vosges (France), residing at 8, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

- 4.- The registered office is established in L-1528 Luxembourg, 8A, Boulevard de la Foire.
- 5.- The mandates of the directors and the statutory auditor will expire at the general annual meeting in the year 2019.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the French version will be prevailing.

The document having been read in the language of the appearing persons, acting as said before, known to the notary by surname, Christian name, civil status and residence, the said appearing persons signed together with Us the notary the present deed.

Signé: Y. KANTOR, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11/07/2013. Relation: LAC/2013/32355. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros)

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivré au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg

Luxembourg, le 30/07/2013.

Référence de publication: 2013108761/458.

(130131816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Café-Restaurant Bohey S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9647 Doncols, Maison 7.

R.C.S. Luxembourg B 102.285.

L'an deux mille treize, le vingt-huitième jour du mois de juin.

Par devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Monsieur René SCHMIT, administrateur de société, né le 20 juillet 1950 à Daun (Allemagne), demeurant à L-9647 Doncols, 23, Bohey.

Lequel comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

1.- Le comparant pré-qualifié est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée " CAFE-RESTAURANT BOHEY S.à r.l.», avec siège social à L-9647 Doncols, 7, Maison, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 102.285, constituée suivant acte reçu par Maître Camille MINES, alors notaire de résidence à Clervaux, en date du 14 mai 1993, publiée au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 368 en l'année 1993, et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution (ci-après «la Société»).

II.- Le capital social de la Société est de douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune.

Cessions de parts sociales

III.- Il résulte d'une première cession de parts sociales intervenue sous seing privé, dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentant, en date du 25 avril 1995, que Monsieur Frank CUNY-DUVERGE, hôtelier-restaurateur, demeurant à F-06110 Le Cannel, Le Syncom 24, Chemin des Plaines, a cédé et transporté, avec effet au 25 avril 1995, toutes ses vingt (20) parts sociales, qu'il détenait dans la Société «CAFE-RESTAURANT BOHEY S.à r.l.», à Monsieur René SCHMIT, pré-qualifié, cet acceptant, au prix de cession convenu entre parties qui a été intégralement payé au jour des présentes, le cédant en donnant, au travers de la signature des présentes, bonne et valable quittance au cessionnaire.

Il résulte d'une seconde cession de parts sociales intervenue sous seing privé, dès avant la signature des présentes et hors la présence du notaire instrumentant, en date du 27 juin 2013, que Monsieur Arthur SCHMIT, commerçant, né le 7 mars 1957 à Vielsalm (Belgique), demeurant à L-9647 Doncols, 19, Bohey, a cédé et transporté, avec effet au 27 juin 2013, toutes ses quarante (40) parts sociales, qu'il détenait dans la Société «CAFE-RESTAURANT BOHEY S.à r.l.», à Monsieur René SCHMIT, pré-qualifié, cet acceptant, au prix de cession convenu entre parties qui a été intégralement payé au jour des présentes, le cédant en donnant, au travers de la signature des présentes, bonne et valable quittance au cessionnaire.

Le cessionnaire reconnaît avoir une parfaite connaissance de la situation active et passive de la Société, de sorte que la cession intervient sans garantie d'actif et de passif.

Le prix de la cession convenu entre parties ne sera pas sujet à révision pour quelque raison que ce soit.

Le cessionnaire déclare parfaitement connaître les statuts de la Société de même que la situation comptable, économique, financière et juridique de la Société et renonce à toute garantie de la part des cédants.

Le cessionnaire se trouve subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales lui cédées à partir de ce jour.

IV.- En raison des prédites cessions de parts sociales, les parts sociales de la société à responsabilité limitée CAFE-RESTAURANT BOHEY S.à r.l. appartiennent dorénavant à l'associé unique comme suit:

- Monsieur René SCHMIT, pré-qualifié cent parts sociales	100
Total des parts: cent parts sociales	100

Assemblée générale extraordinaire

VI. L'associé unique, prénommé, représentant l'intégralité du capital social, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire à laquelle il se considère comme dûment convoqué et a reconnu être pleinement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Refonte complète des statuts de la Société avec modification de l'objet social de la Société afin de refléter au niveau statutaire la possibilité de l'existence d'un associé unique et de mettre ces derniers à jour avec les dernières modifications apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;

2. Modification de la gérance de la Société;

3. Divers.

Après en avoir délibéré, le comparant, pré-qualifié, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de procéder à une refonte complète des statuts de la Société, avec modification de l'objet social de la Société, afin de refléter au niveau statutaire la possibilité de l'existence d'un associé unique et de mettre ces derniers à jour avec les dernières modifications apportées à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Au vu de ce qui précède, l'associé unique décide que lesdits statuts de la Société auront dorénavant la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, par la personne comparante, et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la "Société").

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un restaurant et d'un café avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

La Société pourra exercer des fonctions d'administrateur dans d'autres sociétés.

La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution personnelle et/ou réelle, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

D'une façon générale, la Société pourra réaliser toutes opérations mobilières et immobilières, commerciales, industrielles ou financières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La dissolution de la Société peut être demandée en justice pour justes motifs. Sauf dissolution judiciaire, la dissolution de la Société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Art. 4. La Société prend la dénomination sociale de «CAFE-RESTAURANT BOHEY S.à r.l.».

Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune de Winseler.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (EUR 124,-) chacune, toutes les parts sociales étant intégralement souscrites et entièrement libérées.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision écrite et régulièrement publiée de l'associé unique, sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 16 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale ouvre un droit à l'actif social de même qu'aux bénéfices réalisés au cours de l'exercice, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un unique propriétaire pour chacune d'elles.

Les copropriétaires indivis des parts sociales sont tenus d'être représentés auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Les cessions de parts sociales doivent être constatées par un acte notarié ou sous seing privé.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont cessibles sous réserve de la stricte observation des dispositions énoncées à l'article 189 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Toute opération de cession n'est opposable à la Société comme aux tiers qu'à la condition d'avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions prescrites à l'article 1690 du Code civil.

Au surplus, il ne pourra être contracté d'emprunt par voie publique d'obligations, ni procédé à une émission publique de parts sociales.

Art. 11. La Société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un des associés.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un Conseil de gérance. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associés. Le(s) gérant(s) sont révocable(s) ad nutum.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus afin d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception de ceux qui sont expressément réservés par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature de son gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du Conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance, peut sous-déléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Tout litige dans lequel la Société apparaît comme demandeur ou comme défendeur, sera géré au nom de la Société par le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance représenté par un gérant délégué à cet effet.

Art. 14. Les réunions du Conseil de Gérance auront lieu au Grand-Duché de Luxembourg. Le Conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente en personne ou par procuration. Les résolutions du Conseil de gérance sont adoptées à la majorité des votes des gérants présents ou représentés.

En cas d'urgence, les résolutions écrites signées par l'ensemble des membres du Conseil de gérance seront valablement passées et effectives comme si passées lors d'une réunion dûment convenue et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un document unique ou plusieurs exemplaires d'une résolution identique et peuvent être prouvées par lettre, fax ou communication similaire.

De plus, tout membre qui participe aux débats d'une réunion du Conseil de gérance aux moyens d'un appareil de communication (notamment par téléphone), qui permet à tous les membres présent à cette réunion (que ce soit en personne ou par procuration ou tout autre appareil de communication) d'entendre et d'être entendu par les autres membres à tout moment, sera supposé être présent à cette réunion et sera comptabilisé pour le calcul du quorum et sera autorisé à voter sur les questions à l'ordre du jour de cette réunion. Si une résolution est prise par voie de conférence téléphonique, la résolution sera considérée comme ayant été prise au Luxembourg si l'appel provient initialement du Luxembourg.

Art. 15. Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Toutefois, la Société est liée par les actes accomplis par les gérants, même si ces actes excèdent l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait l'objet social ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, sans que la publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Art. 16. L'associé unique exerce les pouvoirs attribués à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent.

Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social, sans préjudice des autres dispositions de l'article 194 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Art. 17. Une assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, se réunira une fois par an pour l'approbation des comptes annuels, elle se tiendra le deuxième mardi du mois de février de chaque année au siège de la Société ou en tout autre lieu à spécifier dans la convocation de cette assemblée.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 19. Chaque année, au trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut par lui-même ou par un fondé de pouvoir, prendre au siège social de la Société, communication de l'inventaire, du bilan et du rapport du conseil de surveillance (si la Société compte plus de vingt-cinq associés parmi ses rangs, conformément aux dispositions prescrites par la loi).

Art. 20. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé au moins cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Art. 21. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 22. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, l'associé unique, ou le cas échéant les associés, s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

Deuxième résolution

L'associé unique décide de révoquer Monsieur Frank CUNY-DUVERGE, hôtelier-restaurateur, demeurant à F-06110 Le Cannet, Le Syncom 24, Chemin des Plaines en sa qualité de gérant technique de la Société avec effet au 25 avril 1995 et de lui accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat jusqu'à cette date.

L'associé unique prend connaissance et décide d'accepter la démission de Monsieur Arthur SCHMIT, commerçant, né le 7 mars 1957 à Vielsalm (Belgique), demeurant à L-9647 Doncols, 19, Bohey, en tant que gérant administratif de la Société

En leur remplacement, l'associé unique décide de nommer en tant que gérant unique de la Société, pour une durée indéterminée, Monsieur René SCHMIT, administrateur de société, né le 20 juillet 1950 à Daun (Allemagne), demeurant à L-9647 Doncols, 23, Bohey.

Le gérant unique exercera son mandat à titre gratuit.

La Société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

V.- Pour des raisons d'opposabilité à la Société et aux tiers, Monsieur René SCHMIT, prénommé, en sa qualité de gérant unique de la société CAFE-RESTAURANT BOHEY S.à r.l. déclare accepter les prédites cessions de parts sociales au nom et pour compte de la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont évalués approximativement à mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

DONT ACTE, fait et passé à Diekirch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. SCHMIT, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 01 juillet 2013. Relation: DIE/2013/8481. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 30 juillet 2013.

Référence de publication: 2013108773/193.

(130132464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2013.

Kasket S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 139.614.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

L'an deux mille treize, le vingt-et-un juin.

Par devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «KASKET S.A.» constituée suivant acte reçu par Maître Blanche MOUTRIER, alors notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1725 le 12 juillet 2008,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 139.614 (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Géraldine Nucera, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme comme secrétaire Mademoiselle Virginie Pierru, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Monsieur Philippe Spanier, gérant, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Approbation du rapport du liquidateur, et du rapport du commissaire à la liquidation de la société.
- 2.- Décharge donnée au liquidateur, et au commissaire à la liquidation de la société.
- 3.- Décharge donnée aux membres du conseil d'administration et au commissaire aux comptes.
- 4.- Détermination de l'endroit où les livres et les documents de la Société seront conservés pour une durée de 5 ans.
- 5.- Divers

II. Que les actionnaires présents ou représentés, le mandataire des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; laquelle liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, le mandataire des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

IV. Que l'intégralité du capital social étant représentée à l'assemblée et tous les actionnaires représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

V. Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

VI. Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

107902

Première résolution

L'assemblée générale, ayant pris connaissance des rapports du liquidateur, et du commissaire à la liquidation, tous deux remis en séance, adopte et approuve lesdits rapports du liquidateur, et du commissaire à la liquidation de la société.

Deuxième résolution

L'assemblée générale adopte les comptes de la liquidation et donne décharge pleine et entière au liquidateur ainsi qu'au commissaire à la liquidation pour l'accomplissement de leurs fonctions concernant la liquidation de la société.

Troisième résolution

L'assemblée générale donne ensuite décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour leur mandats respectifs jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

Enfin, l'assemblée générale déclare que la liquidation de la société est en conséquence à considérer comme clôturée et que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de cinq ans à compter de la date de liquidation à: L-4963 Clémency, 9, rue Basse.

Toutes les actions ayant été annulées, l'assemblée a été clôturée.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille euros (1.000,-EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire instrumentant par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec le Notaire, le présent acte.

Signé: G. NUCERA, V. PIERRU, Ph. SPANIER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 26 juin 2013. Relation: LAC/2013/29339. Reçu 75.-€ (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 17 juillet 2013.

Référence de publication: 2013104281/64.

(130126545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Covelux, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7378 Bofferdange, 5, rue Noppeney.

R.C.S. Luxembourg B 16.514.

Le bilan et l'annexe l'égale de l'exercice au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013104914/10.

(130127684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Komiton S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 35.146.

Les comptes annuels au 31/03/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25.07.2013.

Pour: KOMITON S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Johanna Tenebay

Référence de publication: 2013105114/16.

(130127871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

CS German Retail No. 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.600,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 128.614.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013104915/10.

(130127511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

CS German Retail S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 124.848.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 juillet 2013.

Référence de publication: 2013104916/10.

(130128075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

PMV Luxembourg S. à r. l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 115.117.325,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 100.759.

Il est porté à la connaissance des tiers que le siège social de l'associé unique, la société Participações Morro Vermelho S.A., a été modifié et est désormais:

- 3600, Av. Brigadeiro Faria Lima, Andar 14, 04.538-132 Sao Paulo, Brésil.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Amicorp Luxembourg S.A.

Agent domiciliataire

Représenté par M. Julien François

Administrateur délégué

Référence de publication: 2013105286/17.

(130127804) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Quinlan Private CE Commercial Client Holdings #2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 25.000,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 132.436.

En date du 11 juillet 2013, suite à la liquidation de l'associé QP Elgin Holdings S.à r.l., avec siège social au 7A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, les 50 parts sociales de catégorie B détenues par ce dernier ont été transférées à l'associé Avestus Nominees Limited, avec siège social à Embassy House, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

Suite à ce transfert de parts sociales, l'associé Avestus Nominees Limited, précité, détient:

- 450 parts sociales de catégorie A

- 50 parts sociales de catégorie B.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105326/16.

(130127730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

L.C.C. Holding, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 52.892.700,00.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 167.848.

—
Extrait aux fins de publication du procès verbal de la réunion du conseil de gérance du 11 juin 2013

Le conseil de gérance décide de nommer la société CHESTER & JONES S.à r.l., RCS Luxembourg B 120.602, domicilié au 14 rue Bernard Haal, L-1711 Luxembourg comme commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire devant se tenir en 2018.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2013105134/13.

(130127394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

OffCo 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 135.015.

—
Extrait des résolutions prises à l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société tenue en date du 26 juin 2013 approuvant les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2012

Le mandat des administrateurs:

1. Monsieur Pii KETVEL, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
2. Monsieur Bernd JANIEZ, demeurant actuellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;
3. Monsieur Stephen LAWRENCE, demeurant professionnellement à 2 rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, administrateur;

est renouvelé jusqu'à l'issue de la prochaine assemblée générale ordinaire de la Société statuant sur les comptes clos en décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2013105243/19.

(130127714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Orascom TMT Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 375.337.525,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 108.440.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 16 juillet 2013.

Référence de publication: 2013105244/10.

(130127222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.

Oranje Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9234 Diekirch, 30, route de Gilsdorf.

R.C.S. Luxembourg B 45.567.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013105255/10.

(130127121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2013.